



**Directive 61 (1954)<sup>1</sup>**

## **Participation des pays européens non membres à certaines activités du Conseil de l'Europe**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge son Président de transmettre au Comité des Ministres la [Résolution 57](#), concernant la participation de pays européens non membres à certaines activités du Conseil de l'Europe, afin que le Comité prenne les mesures préconisées au paragraphe 1 de ladite résolution.

---

1. DIRECTIVES DE L'ASSEMBLÉE adoptées au cours de la deuxième partie de la sixième Session ordinaire

